L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1846.

☞ La nécessité de publier aujourd'hui la séance du Conseil de la Première Municipalité nous oblige à remettre encore l'apparition de notre chronique étrangère ; heureusement elle a par elle même assez de mérite pour pouvoir se passer de l'apropos du premier jour.

ELECTIONS.

MASSACHUSSETTS. ENCORE UNE VICTOIRE !

Les élections générales de l'Etat du Massachussetts ont eu lieu le 9 courant. Il s'agissait de choisir un gouverneur, un lieutenant-gouverneur et les autres officiers d'Etat, les dix membres du Congrès et les deux branches de la Législature. Les whigs n'avaient que fort peu d'espoir de voir élire leur gouverneur par la majorité du vote populaire, attendu qu'il n'y avait pas moins de cinq concurrents en campagne; whig, locofoco, natif, abolitionniste et jeune Afrique, et que les votes devaient nécessairement se diviser. Mais les whigs sont desabusés à voir leurs prévisions déjouées cette année par les plus heureux résultats; et cette fois encore ils ont triomphé. Le Télégraphe magnétique nous fournit un sommaire des retours.

L'honorable GEORGE N. BRIGGS, candidat whig au poste de gouverneur, est réélu par une immense majorité populaire qui sera sans doute de huit à dix mille voix. Il l'emporte de 20,000 sur le candidat locofoco. Dans la ville seule de Boston sa majorité sur tous ses concurrents réunis est de près de 3,000 voix.

L'honorable Robert C. WINTHROP de Boston, dont l'attitude au Congrès a toujours été si digne et si patriotique, a reçu la preuve éclatante de l'approbation populaire, en dépit de l'hostilité combinée du locofocisme, de l'abolitionisme et de la jeune Afrique. Il est réélu représentant au Congrès dans son district par une majorité de 2629.

On pense que les whigs ont également triomphé dans tous les districts congressionnels. Le seul qui fut locofoco, a éprouvé une révolution, et il a élu à la première épreuve l'honorable Artemas Hale, candidat whig. Le Massachussetts enverra au prochain Congrès une délégation complètement whig.

A la Législature d'Etat, le locofocoisme conservera à grand peine quelques représentans. Le Sénat qui se compose de 40 membres, sera EXCLUSIVEMENT whig. La Chambre compte jusqu'à présent 80 whigs, 6 locofocos et 2 abolitionnistes. Cela commence bien, comme on le voit. Le Massachussetts du reste s'est montré noblement fidèle à ses convictions.

A ces retours venus par le Télégraphe, une seconde édition du *Herald* de New-York du 10, en substitue d'autres qui sont plus complets, les voici:

	1845.	1846.
Briggs—candidat whig	51,638,	51,682.
Davis— " locofoco	37,427,	31,779.
Voix partagées—	16,795,	13,168.

La majorité de Briggs en 1845, était de 14,211 sur son concurrent locofoco; et il était en minorité de 2648 voix vis-à-vis de tous ses concurrents.

Cette année, il l'emporte de 19,903 voix sur Davis; et sa majorité dans le vote total est de 6738 voix.

Les membres suivants du Congrès sont certainement élus

1er district	R. C. Winthrop.	6e d.	G. Ashmen.
3me	Amos Abbott.	7e "	J. Rockwell.
5me	C. Hudson.	8e "	J Q Adams.
	10e district. Jos. Grinnell.		

L'élection de D. P. King dans le 2e district et celle de Art. Hale dans le 9e sont douteuses, dans le 4e, Palfrey manque son élection de 600 voix environ.

Dans le Sénat d'Etat, 17 whigs sont certainement choisis ; 12 sont encore en doute ; dans 8 districts sénatoriaux, il n'y a pas eu de choix ; trois districts qui restent à connaître, ont probablement élu des whigs.

A la Chambre, on compte déjà 150 whigs, 26 démocrates et 3 abolitionnistes.

MICHIGAN.

Le premier district congressionnel a élu Robert McClelland, locofoco, les deux autres ont choisi probablement les candidats whigs George W. Wisner et J. W. Gordon ; toutefois les probabilités sont faibles, et il se pourrait bien que K. S. Bingham et Edw. Bradly, tous deux locofocos l'eussent emporté. L'an dernier toute la délégation était locofoco.

NEW-YORK.

Les élections sont complètement connues quoique les retours officiels ne sont pas encore arrivés tous. JOHN YOUNG est élu gouverneur par environ 10,000 voix de majorité. Addison Gardiner, lieutenant-gouverneur par environ 2000 voix. La délégation congressionnelle se compose de 33 whigs et de 11 locofocos. La Chambre des Représentans compte 70 whigs et 58 locofocos. Le Sénat, 10 whigs, 1 natif 21 locofocos. Au scrutin réuni, la majorité des whigs est de deux voix. Les retours officiels ne pourront que l'augmenter.

WASHINGTON.—On lit dans la correspondance du *Courier* de Charleston sous la date du 10 courant:

"Le message d'ouverture à la prochaine session se prononcera, dit-on, formellement en faveur des principes et des détails du nouveau Tarif de 1846. L'administration actuelle a décidé qu'elle resterait debout ou succomberait avec cette mesure. M. Buchanan est le seul qui ne soit pas de cet avis, et probablement s'arrangera pour faire connaître publiquement ses opinions particulières sur ce sujet. Il soutiendra le Tarif de 1846 avec certaines modifications. Quelques personnes croient qu'afin de conserver dans le cabinet une parfaite unité, M. Buchanan quittera le département de l'Etat et prendra la mission en France. Il aura sans doute pour remplaçant M. King, qui quitte cette mission. On ne saurait guères douter que M. Buchanan ne se retire; mais on ne croit pas qu'il se prononce aussi hardiment que le voudraient ses amis. Un bruit auquel nous n'accordons pas la moindre créance, prétend que M. Calhoun remplacera M. Buchanan. On se préoccupe déjà de la candidature présidentielle de l'honorable sénateur de la Caroline du Sud, on prétend qu'il courra, quelle que soit la décision des conventions; mais cela est peu probable; car M. Calhoun ne voudra pas créer des divisions dans le parti locofoco."

☞ Le bruit courait à New-York que le nouveau gouverneur élu, John Young, est dans un déplorable état de santé. L'*Evening Journal* d'Albany dément le fait, que maintient l'*Advertiser* de Rochester. Espérons que l'*Evening Journal* est le mieux informé.

MARINE.—On assure que le commodore SHUBRICK doit positivement remplacer le commodore STOCKTON dans le commandement de l'escadre du Pacifique. Il partirait à bord de l'*Ohio* qui aura pour commandant le capitaine Stringham.

—Le commodore NICHOLSON, marin fort distingué, et qui s'était élevé par son seul mérite, est mort le 8 courant à Washington d'une attaque d'apoplexie.

☞ Le respectable M. RITCHIE de l'*Union* demande piteusement: "Quelle faute a donc commise l'administration pour que le peuple l'abandonne?" Le peuple répond comme le faisait le roi Richard à la reine Anne qui adressait à ce prince une demande semblable: "La plus grande des fautes: vous avez survécu à mon amour."

DÉPÊCHES OFFICIELLES.—Le *Sun* de Baltimore du 11 annonce que le département de la guerre a reçu la veille des dépêches du général Taylor. Très probablement nous allons sous peu les voir paraître dans l'*Union*.

RECRUTEMENT.—Le département de la guerre a adopté le règlement suivant:

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, 3 novembre 1846.

Pour donner plus d'activité au recrutement, les officiers qui sont chargés de ce service sont autorisés d'allouer à tout citoyen, tout officier ou soldat, une prime de deux piastres pour tout homme bien constitué qu'il présentera et qui sera admis dans les rangs de l'armée.

W. L. MARCY,
Secrétaire de la guerre.

Chronique Locale.

BRICK PLYMOUTH.—Le brick *Plymouth*, capturé sur la côte du Mexique par l'escadre américaine, est arrivé hier matin dans notre port, sous le commandement du lieutenant Rogers et du midshipman March.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Mercredi.—Henry Fowler dit Johnson a été jugé pour vol et déclaré coupable par le jury.

—David Davis, a été déclaré coupable de voie de fait, mais il a en même temps été recommandé à la clémence de la Cour.

James Porter, prévenu de vol, a été renvoyé de la plainte par l'avocat de district.

—Richard Wilkinson a été mis en jugement pour vol et déclaré innocent par le jury.

SUICIDE.—Un Allemand, nommé John Siegrish, exerçant le métier de tailleur, s'est suicidé hier à midi, en se brûlant la cervelle d'un coup de pistolet. Il demeurait rue Conti, dans les derrières du faubourg Tremé. On présume qu'il était atteint d'aliénation mentale. La levée de corps a été pratiquée par le coroner.

ETRANGE TROUVAILLE.—Des ouvriers employés à creuser des fossés dans la Troisième Municipalité, ont découvert sous un pont, à l'encoignure des rues de l'Indépendance et des Bons Enfans, la tête d'un nègre, enfouie dans la vase. Le recorder Seuneneau a été informé de ce fait.

ESCROQUERIE.—M. H. Legendre a enrégistré hier une plainte au bureau du recorder Baldwin, contre les nommés L. R. Ford et McLaughlin, qu'il accuse de lui avoir extorqué de l'argent au moyen de fausses représentations. Une semblable accusation pesait déjà sur Ford, lequel est actuellement en prison.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Le recorder Génois s'est occupé hier de l'instruction de plusieurs affaires de vol. Une femme du nom de Betsy Patterson, et un enfant de douze ans, nommé Eder Deberque, ont été renvoyés par devant la Première Cour de District.

FAITS DIVERS.

VOLEURS HONNETES.—Nos lecteurs se rappellent peut-être l'histoire d'une certaine cassette enlevée à une noble dame pour s'emparer des lettres d'amour qu'elle contenait. Sous cette affaire qui d'abord se présentait comme un épisode tout romanesque d'une intrigue amoureuse, se cachaient de gros intérêts d'argent, s'il faut en croire un récit détaillé que contient la *Gazette d'Augsbourg*. Les noms propres s'y trouvent cette fois.

"Vers la fin d'août, on présenta au bureau des hypothèques de Dusseldorf, un acte notarié fait à Aix-la-Chapelle, et par lequel M. le comte de Hatzenfeld s'obligeait à payer à Mme Meyendorff une rente viagère énorme, hypothéquée sur tous ses biens allodiaux, par le service de laquelle rente se trouverait acquitté le prêt en argent comptant que Mme de Meyendorff avait fait à M. le comte de Hatzenfeld, qui, dans le même acte, s'imposait une amende de 200,000 fr. pour chaque retard de plus de deux mois qu'il mettrait à payer les termes annuels de la rente viagère.

"Les amis de la famille de Hatzenfeld instruisirent la comtesse de l'existence de cet acte ruineux, et l'engagèrent à faire des démarches énergiques, afin de faire annuler la constitution de rente viagère, ce qui serait d'autant plus facile, que la dette, en paiement de laquelle cette rente était consentie, était une pure fiction de la part du comte de Hatzenfeld, qui évidemment avait eu recours à cette fiction, parce qu'il est marié sous le régime de la communauté, et que, par conséquent il ne peut ni hypothéquer ses biens immeubles, ni en disposer, sans le consentement de sa femme ; il faut ajouter de plus que l'obligation contractée par lui avait une cause immorale, car personne n'ignore les relations intimes qui existent depuis long-temps entre M. de Hatzenfeld et Mme de Meyendorff.

"Mme de Hatzenfeld se rendit en toute hâte de Berlin à Aix-la-Chapelle, près de son mari, et le conjura, au nom de leurs enfans, dont l'avenir se trouvait compromis, d'annuler l'acte en question ; mais tous ses efforts restèrent sans résultat, et déjà cette malheureuse mère de famille se disposait à retourner à Berlin, lorsqu'elle apprit que Mme de Meyendorff venait d'arriver à Coblentz, et allait passer en Hollande, où elle se trouverait hors de la juridiction des tribunaux prussiens.

"Mme la comtesse de Hatzenfeld partit de suite pour Dusseldorff, et là elle consulta deux honorables avocats, qui avaient déjà plaidé d'importantes affaires pour elle : M. l'assesseur Ot et M. le docteur Mendelssohn.

"Ces deux légistes émirent l'avis qu'il faudrait agir sans perte de temps, et avant tout chercher à prouver que la constitution de la rente viagère avait une cause fictive, ce qui devait principalement résulter de la longue correspondance qui avait eu lieu entre M. de Hatzenfeld et Mme de Meyendorff. Sur la prière de Mme de Hatzenfeld, ils se rendirent tous deux à Coblentz, où Mme de Meyendorff logeait dans un des premiers hôtels ; ils apprirent que cette correspondance se trouvait enfermée dans une certaine cassette, et, par des moyens que nous ignorons, et que le but louable qu'ils se proposaient pourrait tout au plus excuser, mais jamais justifier, ils pénétrèrent nuitamment dans le logement de Mme de Meyendorff, s'emparèrent de la cassette et l'emportèrent.

"Mme de Meyendorff apprit immédiatement cette soustraction ; elle apprit aussi par qui elle avait été commise. Cette dame alla faire sa déclaration au directeur de la police, qui décerna un mandat d'arrestation contre l'assesseur et le docteur. Mais ceux-ci, instruits à leur tour qu'on les poursuivait, prirent la fuite, en laissant la cassette, qui a été trouvée intacte et restituée à Mme de Meyendorff.

"La police a publié un ordre d'appréhender au corps les deux avocats, et à cet ordre a joint leur signalement. L'assesseur est déjà revenu à Coblentz et s'est constitué prisonnier. M. le docteur Mendelssohn a écrit à la police une lettre dans laquelle il dit qu'il n'a pris la fuite que dans le seul but d'éviter l'emprisonnement préventif, et qu'il prend, sur son honneur, l'engagement de comparaître devant la justice le jour pour lequel il sera assigné.

"Il y aura donc deux procès importans: l'un entre Mme la comtesse de Hatzenfeld et Mme de Meyendorff, l'autre contre l'assesseur et le docteur Mendelssohn. Hâtons-nous de le dire, la renommée d'honneur et de probité dont jouissent ces deux légistes n'a reçu aucune atteinte dans l'opinion publique, et tout le monde les plaint des poursuites qu'ils se sont attirées par un excès de zèle pour une bonne cause.

"Le premier de ces procès, celui entre les deux dames, révélera au monde, dit la *Gazette d'Augsbourg*, toutes les violences, tous les mauvais traitemens et toutes les calomnies qu'un mari, en Prusse, peut se permettre impunément contre sa femme, lorsqu'il est riche et appartient à la haute noblesse."

Cette affaire a donné lieu à un quiproquo assez amusant :

"L'un des deux voleurs de la cassette de Mme de M...., M. le docteur M.... (Mendelssohn), de Berlin, étant poursuivi par la police, la vigilance de celle-ci a donné lieu à un quiproquo assez comique. La semaine dernière M. Mendelssohn-Bartholdy, le célèbre compositeur, arrivant de Belgique, a été arrêté à Herberstal, comme coupable du vol de la cassette. Le passeport du maëstro portant M. le docteur Mendelssohn, de Berlin, la méprise était fort naturelle, et la police prussienne se félicitait d'une capture aussi importante, et qui lui avait coûté si peu de peine. Le grand compositeur eut beau protester de son innocence, déclarer qu'il n'avait jamais dans sa vie, volé ni cassette, ni même motifs musicaux, il lui fallut passer la nuit au corps-de-garde, et ce ne fut que le lendemain qu'il parvint à convaincre les autorités supérieures qu'il ne s'agissait pas de lui dans l'affaire de la cassette, mais de son cousin."

LES NOUVEAUX COLOMBS.—Des gendarmes conduisaient par les rues de Paris, à la Préfecture de police, trois jeunes enfans qui paraissaient bien honteux de la situation dans laquelle ils se trouvaient.

Ces trois enfans, appartenant à d'honorables familles, sont en pension dans un village des environs de Paris ; ils ont, pour diverses fautes, été mis en retenue pour toute la durée des vacances. Il paraît que cette punition leur échauffa l'imagination, que la douleur leur monta la tête.

Quoi qu'il en soit, ils formèrent le projet de s'embarquer au Havre, et d'aller chercher dans le Nouveau-Monde quelqu'île déserte, dans laquelle ils fonderaient un nouvel empire. L'exécution suivit de près.

Nos petits aventuriers sautèrent une belle nuit, pardessus le mur de la pension, et se mirent en route, mais les moyens qu'ils avaient à leur disposition n'étaient pas en proportion de la grandeur de l'entreprise.

En réunissant leurs économies, en vendant deux vieux pantalons et un dictionnaire latin, ils n'étaient parvenus à compléter à eux trois que la somme de 19 fr. Dans un village au-delà de Mantes, ils se trouvèrent sans argent, et personne ne voulut leur faire crédit. Ils avaient faim.... Oh ! c'est pour le coup qu'ils regrettèrent les haricots de la pension. Leur courage ne résista pas à cette épreuve. Ils racontèrent en pleurant leur histoire à un gendarme qu'ils rencontrèrent, et ils furent dirigés sur Paris de brigade en brigade.

Les familles averties aussitôt, sont venues réclamer ces enfans. Les mamans n'ont pas eu la force de tenir rigueur à ces petits mauvais sujets; il y a eu beaucoup de baisers, beaucoup de larmes, beaucoup de promesses pour l'avenir. Léon G...., le plus âgé de la bande, portait sur lui un papier où était tracé le plan du voyage. On y lisait entre autres choses :

"Nous voilà à la Guadeloupe, où je verrai ma petite cousine Jenny.—Nous partons de là dans une chaloupe pour aller à la découverte.—Nous appelons notre île l'*Ile des Vacances*.—J'écris à maman qu'il est inutile de me chercher. — Nous bâtissons trois chaumières avec un fossé tout autour.—Nous choisissons au sort un président de notre république.—Nous allons enlever des femmes dans une île déserte du voisinage, etc."

Léon G.... a treize ans.

Charité involontaire.—Une jeune dame bien pomponnée et ayant cette désinvolture voluptueuse qui révèle une habitante du quartier Bréda, passait hier rue de la Chaussée-d'Antin, sortant d'un des brillans magasins de nouveautés de cette rue, où elle venait sans doute de faire quelque emplette, car elle marchait serrant les coulans de sa bourse.

Mais soit que celle-ci fut percée ou mal fermée, plusieurs pièces de monnaie tombèrent sur le trottoir. Un jeune homme en tenue d'ouvrier, qui marchait derrière la sémillante beauté se mit à dire alors Madame, madame, vous perdez votre argent.

Mais la dame, se retournant nonchalamment, ne jeta qu'un regard fier et dédaigneux sur quelques gros sous qu'elle aperçut par terre, et continuant sa route tourna par la rue de Provence.

Le jeune ouvrier étonné se baisse alors pour ramasser la monnaie, parmi laquelle se trouvait par hasard une pièce de 20 fr. Eh bien ! dit-il, puisque cette dame n'a pas besoin de son argent, à ce qu'il paraît du moins, les pauvres en profiteront.

En parlant ainsi, il se dirigea par la rue de Joubert jusqu'à l'église de Sainte-Croix d'Antin, où il versa, dans le tronc des pauvres, la petite somme qu'il avait ramassée.

VOL A L'ENFANT.—Un monsieur assez bien couvert, et muni d'un enfant de quatre ou cinq ans qu'il tient par la main, entre chez un marchand tabletier du passage des Panoramas. Là, il marchande une tabatière d'argent, qu'on lui fait 50 francs, et dont il ne veut donner que 40 ; après d'assez longs pourparlers, on propose de trancher la difficulté en coupant le différent par moitié, c'est-à-dire que le marchand réduira son prix de 5 francs et que l'acheteur ajoutera la même somme à son offre.

L'affaire est conclue, et le marchand enveloppe de papier la tabatière que l'acheteur met dans sa poche, en tirant sa bourse, une bourse bien garnie, ma foi ! et dont la rotondité faisait plaisir à voir. Mais tout en faisant glisser un des coulans, l'acheteur tourne la tête, et d'un œil inquiet cherche de tous côtés son jeune compagnon qu'il croyait près de lui.

"Paul ! s'écrie-t-il, Paul, où est-il donc ? ah ! le malheureux enfant ! il ne connaît pas Paris....il va se perdre."

Et en parlant ainsi, le Monsieur, extrêmement agité, laisse sa bourse sur le comptoir, se jetait dans la foule, courait à toutes jambes après son gamin et disparaissait bientôt avec lui, tandis que le marchand bimblotier, rassuré par la présence de la bourse, admirait tranquillement la puissance de l'amour paternel.

Inutile de dire que cet excellent père ne revint pas chercher la bourse qui ne contenait qu'environ 3 fr. en gros sous.

LA FORTUNE PAR LA CHEMINÉE.—Il y a rue de Trévise, un assez vaste terrain sur lequel existait encore récemment un magnifique hôtel, et qui dans, ce moment, n'est couvert que d'échoppes servant à retenir des cabriolets de régie, et où est aussi un magasin de bois et de charbon. L'industriel qui tient ce magasin est un pauvre homme chargé de famille. Or, un de ces derniers jours, comme il était en train de gémir avec sa femme sur les difficultés de sa position, notre homme trouva au milieu de son modeste boutique un billet de 1,000 francs. Personne n'étant entré chez lui et nous ne révéler à qui que ce soit le trait sans doute providentiel qui changeait sa fortune, le charbonnier s'empressa de déguerpir et de lettre à quelque distance une boutique plus vaste et plus solide.

Vers le même temps, M. le docteur P...., habitant de la maison voisine sur laquelle était appuyé l'ancien magasin du charbonnier, vint déclarer au commissaire de police qu'un billet de 1,000 francs lui avait été volé. Ce magistrat, qui s'était aussitôt présenté pour visiter les lieux où le vol avait été commis, ayant passé du cabinet du docteur sur une terrasse auprès de laquelle s'appuyait la cheminée du charbonnier, aperçut précisément le fils du docteur, charmant enfant de quatre ans environ, au moment où il jettait par un trou pratiqué dans cette cheminée les restes d'un jouet que l'espiègle avait mis en pièces.

Cette circonstance fut un trait de lumière pour M. le commissaire, dont le bureau est précisément situé en face des échoppes, et qui avait remarqué le déménagement du charbonnier. L'enfant, interrogé avec précaution, et à qui on présenta un billet de mille francs, avoua qu'en effet il avait jeté quelque temps auparavant un billet semblable qu'il avait trouvé sur le bureau de son père. Le charbonnier, interpellé à son tour, déclara, sans hésiter, ce qui s'était passé ; en ajoutant qu'il était hors d'état de rembourser cette somme, mais qu'il le ferait par à-comptes. "Non pas, dit le docteur P...., je ne tiens pour content, puisque je n'ai point été volé. Gardez cette somme ; c'est bien la Providence qui vous l'a envoyée par les mains de mon fils, puisse-t-elle servir de fondement à votre fortune !"

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance du lundi, 16 novembre 1846.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Le Recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le Secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent : l'honorable J. Génois, Recorder, MM. les Aldermen—J. Duplessis, C. Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, J. T. Slingerland et J. E. Faurès—10. Absens : MM. les Aldermen : — Jam. B. Marks et P. Shiels—2.

Sur motion de M. Latour, l'absence de M. Marks a été excusée.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Le 16 novembre 1846.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité N°. Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, deux propositions cachetées, l'une pour le pavage et l'autre pour la confection des ponts aux intersections de la rue Royale.

J'ai l'honneur d'être avec considération, messieurs, Votre très-humble serviteur,

A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion, le Conseil prend en considération les propositions cachetées pour la confection des ponts.

M. John Sharkey propose de construire les ponts aux intersections des rues Ursulines, Hopital, Quartier à Royale pour et moyennant la somme de $5 20 par pont, $520

Le pont à l'intersection de la rue Royale à Esplanade pour et moyennant . 570

M. Michel M. Cabe, propose de construire les ponts pour et moyennant $600 par pont, 600

M. Hagan offre la résolution suivante :

Résolu que le Conseil de la Municipalité No. un accepte les offres de M. John Sharkey de construire les ponts aux intersections des rues Ursulines, Hopital, Quartier et Royale pour et moyennant la somme de cinq cent vingt piastres par pont, et le pont à l'intersection de la rue Royale à la rue de l'Esplanade pour et moyennant la somme de cinq cent soixante-dix piastres.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Dufour, Fabre et Faurès avaient voté dans la négative —3, et que MM. Duplessis, Derbès, Giquel, Hagan, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence, ladite résolution a été adoptée.

M. Slingerland a été autorisé à ne pas voter sur cette question.

Le motif suivant a été soumis au Conseil : "Je vote contre la résolution parce que je crois que ce travail peut être fait à meilleur marché."

Signé J. L. FABRE.

Sur motion, le Conseil prend en considération les propositions cachetées pour le pavage.

M. Samuel L. Forgay, propose de paver les rues Conti, St. Philippe, Ursulines et Quartier, de la rue Remparts à la rue St. Claude, pour $1 75 la yarde carrée, $1 75

M. Thos. Bell offre de paver lesdites rues pour la somme de $1 70 par yarde carrée, $1 70

M. Hagan présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispense des règles, a été adoptée :

Résolu que le Conseil de la municipalité No. Un accepte les propositions de M. Thos. Bell, de paver en pierres dites *sea shore stones* les rues Conti, Saint Philippe, Ursulines et Quartier, de la rue des Remparts à la rue St. Claude, pour et moyennant la somme de $1 70 la yarde carrée. Il est entendu que tous les ponts seront faits pour la somme de quatre-vingts piastres par pont.

Appel des comités.

M. Faurès, président du comité de finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit :

Trésorier des travaux publics et améliorations,	$2,398 76
Trésorier de la Police,	543 77

M. Hagan, président du comité des améliorations, soumet une lettre du voyer, informant le Conseil qu'il serait nécessaire de dépenser environ $125, pour blanchir, peindre et enduire diverses parties du marché Tremé.

Sur motion, résolu que le voyer est autorisé à faire blanchir, peindre et enduire diverses parties du marché Tremé.

M. Latour, président du comité judiciaire, présente un rapport accompagné d'une résolution en faveur des Marguilliers de l'Eglise St-Louis, pour le loyer des différentes Cours. Sur motion de M. Fabre, ce rapport et cette résolution sont référés au même comité.

M. Fabre, président du comité des réclamations, présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquelles, sur motion et après dispense des règles, sont adoptées :

Le comité des réclamations auquel a été référée la lettre du major Gally, croit devoir vous recommander autant par prudence que par justice, d'allouer une somme raisonnable au Bataillon d'Artillerie. Au commencement des hostilités avec le Mexique la Légion ayant offert ses services au gouvernement général, le Conseil vota et mit à la disposition de l'officier commandant ce corps, une somme de mille piastres. Par des circonstances qu'il ne nous appartient pas d'examiner, le Bataillon d'Artillerie fut le seul corps enrôlé pour le service des E.-Unis, et pour s'éloigner de ses foyers, il dut faire des dépenses et des sacrifices de tous genres. En conséquence, dans le but d'accorder à ce bataillon la part qui aurait pu lui revenir dans l'allocation précitée, votre comité vous offrira la résolution suivante :

Résolu qu'une somme de trois cents piastres est et demeure accordée au Bataillon d'Artillerie, et le Maire est et demeure autorisé à émettre un billet sur le trésorier du département des travaux publics et améliorations, payable dans six mois.

J. L. FABRE, président.
CYPRIEN DUFOUR,
E. GIQUEL.

Le comité des améliorations auquel a été référée la lettre de MM. C. Lemeps et F. J. Forstall, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit :

Ces deux Messieurs et M. J. Guillot achetèrent il y a quelques années un îlet de terre situé derrière la ville, désigné par le No. 30, et divisé en vingt lots. M. J. Guillot paya entièrement tout ce qu'il devait pour sa part et pour les lots désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4. M. C. Lemeps paya les lots désignés par les Nos. 5, 6, 7, et M. F. Forstall paya les lots désignés par les numéros 17, 18, 19, 20, mais ces deux derniers ne pouvant payer ce qu'ils restaient devoir pour les lots désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, firent un compromis avec la municipalité, par lequel ils s'engagèrent à payer sur le prix d'acquisition, une rente annuelle et le capital rachetable dans trente ans. La rente que M. Lemeps reste à devoir, s'élève à la somme de $728. 66, et celle due par M. F. J. Forstall se monte à $474. 42. Votre comité recommande d'accepter la rétrocession des dits terrains aussitôt que ces messieurs auront payé ce qu'ils doivent. Cette manière de procéder est conforme à l'équité basée sur les précédents et tend à éviter des procès inutiles. En conséquence, la résolution suivante vous est respectueusement soumise :

Résolu que le maire est et demeure autorisé à accepter la rétrocession des lots de terre ci-dessus désignés et à annuler tous actes y relatifs, pourvu que MM. C. Lemeps et F. J. Forstall paient chacun la rente qu'ils restent devoir.

J. L. FABRE, président.
CYPRIEN DUFOUR.
E. GIQUEL.

Affranchissemens—1ère. Lecture.

Les pétitions suivantes ont été lues :

A. Follain demande l'affranchissement de son esclave Elise alias Tétine, mulâtresse, âgée de 40 ans environ, et de sa fille nommée Elizabeth, mulâtresse, âgée d'environ 17 ans, avec permission d'habiter l'Etat.

J. U. Lavillebeuvre demande l'affranchissement de son esclave nommée Willy-Ann, mulâtresse, âgée d'environ 17 ans, avec permission d'habiter l'Etat, permission déjà accordée une fois par le jury de police.

Mme veuve Chauveau demande l'affranchissement de son esclave Mary-Ann, avec permission d'habiter l'Etat.

Pierre A. Dupin, et W. Moore, h. h. c. l. l., exécuteurs testamentaires de Pélagie Dauphin, f. c. l., demande à affranchir le négrillon nommé Joseph, âgé d'environ 5 ans, avec permission d'habiter l'Etat.

Patsey Ellen Somers, f. c. l., demande l'affranchissement de sa mère, nommée Sophia Taylor, griffonne, âgée d'environ 47 ans, avec permission d'habiter l'Etat.

Sur motion, résolu que les dites pétitions soient référées au comité judiciaire et que le Conseil donne son consentement à l'affranchissement des esclaves. Elise alias Tétine, mulâtresse, âgée d'environ 40 ans Marie Elizabeth, mulâtresse, âgée d'environ 9 ans ; Willy-Ann, mulâtresse, âgée d'environ 17 ans, Mary-Ann et Joseph, négrillon, âgé d'environ 5 ans, avec permission de demeurer dans l'Etat ; pourvu que le dit consentement soit ratifié à une séance subséquente.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Cruzat, agent de M. Laurent Rousseau, demandant à rembourser la somme de cinq cents piastres, qui forme le capital sur lequel est établie la rente de 6 pour cent qu'il paie à la corporation pour le prix du terrain situé rue de la Douane.

M. Wiltz présente la résolution suivante :

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner, par acte passé par devant J. Cuvellier, notaire public, main levée de l'hypothèque qui pèse sur un terrain situé rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts, pourvu que M. Laurent Rousseau, propriétaire du dit terrain, paie le capital et les intérêts qu'il peut devoir.—L'appel nominal demandé sur l'adoption de cette résolution, il a paru que MM. Fabre et Slingerland avaient voté dans la négative—2 ; et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Giquel, Hagan, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative —8 ; en conséquence la dite résolution a été adoptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. Communy, demandant l'usage de la forge et des outils qui appartiennent à la municipalité, ou à les acheter si le Conseil juge convenable de les vendre.

M. Fabre présente la résolution qui suit, laquelle sur motion, est référée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à faire vendre à l'encan, aussitôt que possible, par l'encanteur de cette corporation, tous les objets qui se trouvent au dépôt de cette municipalité.

Lecture est faite d'une lettre de M. Beaupré, jardinier de la ville, demandant s'il doit remplacer les arbres morts. Référée au comité des améliorations avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. R. Brugier, priant le Conseil de lever l'hypothèque qui pèse sur un terrain de forme triangulaire, situé rue Bourbon, entre Douane et Canal, et désigné par le No. 2. Référé au comité judiciaire.

Le Recorder se fait remplacer au fauteuil par M E. Wiltz.

Lecture est faite d'une pétition de M. Morris Shaughnessy, demandant la place de M. Th Myces, que être bientôt vacante. Déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Lecture est faite de la pétition de M. James Kelly, priant le Conseil de lui remettre une amende de vingt piastres, à laquelle il a été condamné par le Recorder

M. Dufour demande que cette pétition soit référée au comité des réclamations; l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Giquel, avaient voté dans l'affirmative 4; et que MM Derbès, Hagan, Latour et Slingerland avaient voté dans la négative, 5. En conséquence cette demande est refusée.

M. Hagan offre la résolution suivante :

Résolu que le Trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer à M James Kelly, sur le mandat du maire, la somme de vingt piastres, montant de l'amende imposée par le Recorder, pour vendre des marchandises sans licence.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Duplessis, Dufour, Fabre et Giquel avaient voté dans la négative, et que MM. Derbès, Faurès, Hagan, Latour et Slingerland avaient voté dans l'affirmative 5. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

Lecture est faite d'une lettre de M. B. Marigny, contrôleur des aliénations, réclamant $20 49 proportion de cette municipalité, dans les certificats fournis aux assesseurs d'Etat. Référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

L'honorable Recorder reprend son siège. Lecture est faite d'une lettre de M. Vidal, au sujet du couvercle qu'il a fait faire à la table qu'il occupe au marché aux légumes; référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de Valmour Avrain h. c. l. demandant la permission de conserver la forge qu'il a fait élever rue della Douane, entre Derbigny et Roman; référée au comité de police avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite des pétitions de MM. A. Rodriguez et J. G. Haines, officiers de police, le premier réclamant une somme de $13 91 c. et le second une somme de $10, déduites de leur salaire; référées au Recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de M Mel. de la Rosa, fermier de la halle aux légumes, priant le Conseil de prendre en considération les pertes qu'il a éprouvées pendant que l'on réparait le dit marché; référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de la compagnie de pompiers Louisiana No. 10, priant le Conseil de payer un compte de $[illegible]; référée au comité des incendies avec pouvoir d'agir.

ORDRE DU JOUR.

Le Conseil prend en considération la résolution suivante présentée par M. Faurès, à la dernière séance, laquelle a été adoptée :

Résolu que le voyer est requis de fournir au Conseil une liste de toutes les propriétés appartenant à la Municipalité, et de faire connaître où elles sont situées.

Le Conseil s'occupe ensuite de la résolution suivante présentée par M. Dufour à la dernière séance, laquelle, sur motion, a été adoptée :

Résolu que le second paragraphe de l'article 2 d'une ordonnance intitulée : "Ordonnance concernant les esclaves de la ville et des faubourgs de la Nouvelle-Orléans et autres personnes y mentionnées," approuvée le 15 octobre 1817, est et demeure amendée de manière à se lire ainsi qu'il suit : Et tout maître ou son représentant qui autorisera son esclave à louer ou occuper une maison, un appartement, une chambre ou un cabinet dans les limites de la Municipalité No. Un, paiera l'amende susdite ; la moitié de la dite amende sera pour la personne qui aura fait connaître le contrevenant et l'autre moitié pour la Municipalité.

Le Conseil s'occupe ensuite de la résolution suivante présentée par M. Hagan à la dernière séance :

Attendu que la rue Bienville, dans le faubourg Jackson, n'a que cinquante pieds de large au lieu d'en avoir cent, comme elle les a depuis la rue Claiborne jusqu'à la limite du dit faubourg Jackson.

Résolu que le maire est prié de prendre toutes les mesures indiquées par la loi pour obtenir l'ouverture de la rue Bienville, depuis la rue St.-Victor jusqu'au chemin de la Métairie, à travers le dit faubourg Jackson. M. Latour propose d'amender la dite résolution en disant : "Le maire est prié de faire publier les avis requis par la loi" etc; l'appel nominal demandé, il a paru que : MM. Fabre, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans l'affirmative—4 ; et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Faurès, Hagan et Slingerland avaient voté dans la négative—6. En conséquence, le dit amendement est rejeté. L'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution, il a paru que : MM. Derbès, Giquel, Latour et Wiltz avaient voté dans la négative—4 ; et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Hagan et Slingerland avaient voté dans l'affirmative—6. En conséquence la dite résolution a été adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé. M. Faurès présente une résolution infligeant une amende à tous les barbiers qui reçoivent des nègres et qui tiennent leurs établissements ouverts après le coup de canon de retraite.

M. Fabre présente une résolution requérant le capitaine de la garde et tous les officiers de police d'empêcher les nègres d'aller dans les cabarets, à moins que ce ne soit avec la permission de leurs maîtres.

Sur motion, ces deux résolutions sont référées au comité de police.

M. E. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée :

Résolu que le Trésorier du département de la police paiera sur le mandat du maire à chacun des assesseurs d'Etat pour la paroisse d'Orléans, savoir MM. E. Sommereau, D. O. Nadaud, Evariste Wiltz, la somme de $41. 66, leur salaire étant de $125 par trimestre, la somme qui leur est payée formant la tiers partie de ce qui leur est du pour le trimestre du 16 août au 16 novembre courant.

Sur motion le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 23 du courant, à 5 heures P. M.

JM. REYNES, secrétaire.

AVIS—Des personnes mal informées ayant répandu le bruit que j'avais cessé les affaires, par l'incendie du 19 courant ; je viens annoncer à mes amis et au public que je les continue dans le même local, No. 75, Vieille Levée entre Toulouse et St. Louis.
19 nov—3m10j VICTOR WILTZ.

FOIN, MAIS, AVOINE, &c &c.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a transporté son magasin au No 75, rue Vieille Levée, entre St Louis et Toulouse, où il tiendra constamment une grande quantité de foin, maïs, avoine &c, qu'il vendra à des prix modérés, pour du comptant.
5 nov—30 VICTOR WILTZ.

LE soussigné prie les personnes qui ont quelques réclamations à sa charge de présenter leurs comptes dans le courant du présent mois, pour être payés, et celles qui lui doivent, de venir régler dans le même délai.
16 nov—3 LEON GARCIA.

CHAMPAGNE SUPERIEUR.
LE soussigné, seul agent de Messieurs le marquis de MASSIAC & DE LOISSON, de Pierry (près Epernay) propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, vient de recevoir par le navire Emperor, du Havre, un assortiment de leurs meilleures marques, savoir
100 paniers Pierry, première qualité.
50 do Amber,
40 do Cygne,
15 do Sillery, qualité supérieure, en grandes et demi bouteilles.
AUSSI, en magasin, d'envois précédens
150 paniers Ay, première qualité,
200 do Ay, comte de Mordant.
125 do Sillery, do.
19 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

A VENDRE en débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille,
100 barriques vin Bergasse et Bandal,
150 paniers huile d'olive grandes et demi bouteilles,
120 caisses salaisons, cornichons, capres, olives et anchois,
25 do anchois à l'huile, par
19 nov NUMA LACOSTE, No. 103 rue Royale

CAFE—64 sacs café de la nouvelle récolte, en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par
19 nov TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée

CIGARES—127 milliers assortis de marques, en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par
19 nov TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée

EN débarquement du navire Isaac Alberton de Marseille :
40 barriques vin rouge;
100 caisses absynthe,
200 do eau de fleur d'oranger.
19 nov RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée

GRAISSE—35 barils graisse, en magasin et à vendre par
19 nov JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp

PORC—100 barils mess et prime, à l'inspection, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp
19 nov

GRAISSE commune—5 barils, à vendre par
19 nov JAS. E. WOODRUFF, 60, Camp

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Jane Ross, Remick, Belfast (Irlande), McDowell & Peck
Navire Platina, Woodward, Cadix, J P Whitney & co
Barque Chusan, Gibson, Belfast, McDowell & Peck
Brick Tasso, Burdick, Brasos St Jago, J Alexander
Goelette Ripple, Jones, Brasos St Jago, capitaine
Goelette H M Johnson, Hardy, Brasos St Jago, J W Zacharie & co
Goelette Orator, Draper, Indian Point et Port Lavaca, I. Dobbin
Goelette Josephine, Y'jes, Brasos St Jago, A Larose & co

ARRIVÉS.

Navire Clydesdale, Auld, de Halifax.
Washington, Riley, de Boston.
Henrietta, Foyl, de Liverpool.
Mikindes, Green, de Liverpool.
Oronimbo, Crock, de Gênes.
Barque Chester, Vandyke, de Philadelphie.
Neversink, Hall, de Boston.
Providence, Vinson, d'Amsterdam.
Warwick, Weeks, de Portland.
Brick Arabian, Foster, de Charleston.
R Groning, [illegible], des Brasos St Jago.
St Mary, Woits, des Iles Turques.
San Miguel, Vinton, de Malaga.
Fornax, Wilson, de Thomaston.
Plymouth, midshipman Rogers, (capturé par l'escadre du golfe).
Goelette Oregon, Leach, de Galveston.
Gen Worth, Atwill, des Brasos St Jago.
Invincible, Morgan, des Brasos St Jago.
H A Schroeder, Bales, des Brasos St Jago.
Negotiator, Watt, de Wilmington.
Home, Kinney, de Matanzas.
Ferdinand, Leighton, de Thomaston.
Water Witch, Treble, des Brasos St Jago.
Steamers Hempstead, Moss, de Ouachita.
Rainbow, Bellant, de Bayou Sara.
Tuléma, Hite, de Louisville.
Bunker Hill, Key, de Cairo.
Diana, Brown, de Louisville.
J M White, Stone, de Vicksburg.
Huntsville, Wilson, de Louisville.
Geo Washington, Fletcher, de Cincinnati.
Frankland, Welch, d'Alexandrie.
Batesville, Hopkins, de Louisville.
Jamestown, Whitten, de Cincinnati.
P M Streck, Streck, de Donaldsonville.
Belle Créole, Scott, de Bayou Sara.

ET D'AMERIQUE [illegible]

Great-Western,	nov 28
Cambria,	dec 1
Acadia,	dec [illegible]
Caledonia,	jan 1

BAUME DU Dr. ALLEN.—Les simples dont se compose ce baume sont depuis longtemps réputés par leur propriété médicinale. Après de longues expériences le Dr. Allen a été à même de produire par leur combinaison, un baume efficace pour les cas de consomption, d'affections pulmonaires, et tous autres maux des poumons. On peut voir des certificats sur son efficacité, au No. 50 rue Poydras.

VERMIFUGE.—Le vermifuge de Kolmstock est le plus efficace et le plus facile à administrer aux enfans. Il n'est composé que de simples et ne peut affecter aucunement les tempéramens les plus délicats, même lorsqu'il y a absence de vers.

UN VERNIS.—Fait par un nouveau procédé rend lui sant et bien noir, les poêles, fourneaux de cheminée et les grilles, on s'en fait usage qu'une fois par an. En vente au No 50, rue Poydras.

Vermifuge Canadien de S. Winer & Co,
Dépôt chez BRAVRAY & Fisos,
Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves : et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que les indes convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui y produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

☞ AVIS—Le navire ISAAC ALLERTON, capitaine Torey, venant de Marseille, est maintenant en déchargement dans la première municipalité. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis d'ici à 5 jours, autrement leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics.
17 nov L. H. GALE, 93, Commune

☞ Le vapeur BELLE CREOLE, capitaine John M. Scott, ne fera à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre, qu'un voyage par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches matin, à 10 heures et du Bayou Sara les mercredis après l'arrivée des chars du chemin à coulisses.
16 nov—3em P. A. CHAMPOMIER, agent

☞ AVIS—Le navire EMPEROR, capitaine Brown, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis d'ici à cinq jours, autrement leurs marchandises seront expédiées dans les magasins publics.
18 nov L. H. GALE, 93 Commune

☞ La barque GENESEE, capitaine Minott, venant de New-York, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises d'ici à cinq jours, elles seront autrement, emmagasinées à leurs frais et risques.
JAMES E WOODRUFF,
18 nov 60 rue du Camp

☞ Les consignataires du navire SUFFOLK, capitaine Snow, du Havre, maintenant en déchargement dans la 2nde Municipalité, sont requis de prendre livraison de leurs marchandises. Les marchandises non reclamées dans les cinq jours seront envoyées en Douane.
JENKINS & TIGLER,
18 nov 95, Commune.

Mlles FERRET & Co.
RUE BOURBON NO. 58, ENCOIGNURE BIENVILLE,
ONT l'honneur de prévenir les Dames que comme par le passé, elles se chargent de la façon des Robes, Costumes de fantaisie, &c.
Un atelier est spécialement affecté à la confection de Manteaux, Visites, Pélerines, Mantelets, &c. sur des modèles de la maison Popelin-Ducarre de Paris, et autres.
N. B.—Les ordres de la campagne, pour achats ou confection, seront remplis dans le plus bref délai.
19 nov—3

Succession de Benjamin Levy.
LES créanciers de feu Benjamin Levy sont requis de se faire connaître à M. Théodule Drouet, avocat de Mme Vve Levy, administratrice de la succession, et ce, dans les dix jours du présent avis.
T. DROUET—Avocat, rue Craps, No. 33,
19 nov—3en10j entre St. Antoine et Histoire

CHARBON CANNEL—100 tonneaux de Cannel anglais seront débarqués du navire Lapland, 1ère Municipalité, lundi prochain. Les personnes qui désireraient en avoir peuvent laisser leurs ordres chez
ROBERT MURPHY, No. 62 Vieille Levée
[illegible] nov ou 98, Vieux Bassin

CHARBON—5000 barils charbon St Pittal, [illegible] en quantités à la convenance des acheteurs, par
ROBERT MURPHY, No. 62 Vieille Levée
ou 98 Vieux Bassin

CHARBON A SIX ESCALINS—5000 barils Charbon anglais, en débarquement du brick Uncas, en face du marché aux légumes, délivré à six escalins le baril, en prenant plus de cent barils.
ROBERT MURPHY, No. 62 Vieille Levée
18 nov ou 98 Vieux Bassin

CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
En débarquement du navire Magnolia, un nouvel envoi de chaussures et coiffures, comprenant un assortiment complet convenable à la saison.
Le tout à vendre à bas prix, par
FROST & Co, 10 rue des Magasins

TABAC—200 balles Yara, de Alapo, capes et tripes en débarquement du brick Hayne, à vendre par
J. CANTIN, 42 Gravier

CIGARES DE LA HAVANE. En débarquement des bricks Hayne et Empresario de la Havane, [illegible] à vendre par J M CABALLERO,
32 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses en débarquement de la goelette Galena, à vendre par
L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE de la Havane—392 sacs de la nouvelle récolte de bon vert, qualité supérieure, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN,
42 Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses en débarquement de la goelette Galena, à vendre par
19 nov L. CANTIN, 42 rue Gravier

AU MAGASIN PARISIEN
RUE ST CHARLES, Nos 1 et 3, PRES L'ENCOIGNURE CANAL.
N. LAFARGUE, ancien coupeur de MM. Cordeviolle & Lacroix, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, que lundi prochain 11 courant, il fera l'ouverture de ses marchandises et de son magasin qu'il vient de choisir par lui-même pendant son séjour à Paris, se composant comme suit :
Draps extra de toutes nuances et des mieux portées
Casimir extra élastique, [illegible]
Cachemire, Cachemire de l'Inde, anglais et français
Drap Pilote pour paletots.
ARTICLES DIVERS.
Etoffe nouvelle pour gilets de bals et soirées, idem brodés Palmes et riviere. Echarpes et Cravates satin noir, velours, soie, demi Joinville, Nemours et d'Orsay, Bretelles gomme élastique, Gants Jouvin, Chapeaux véritables Panama, Chemises toile extra fine, nouvelle coupe, Calecons idem, Chemises de dessous en tricot de laine, &c.
Tous les ordres qui lui seront confiés seront exécutés sous sa surveillance, et sont prêts à être livrés. Il saisit cette occasion pour faire remarquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que s'étant occupé depuis longtemps chez MM. Cordeviolle & Lacroix, peuvent être une garantie de succès, et également assurer qu'elles seront entièrement satisfaites tant par la bonté que la qualité des étoffes, que par le fini de la confection, ne voulant employer que des ouvriers de premier ordre, et ne voulant pas de prix élevés.
Il se chargera aussi de la confection des costumes. [illegible]
Il a pris des arrangements pour recevoir les modes au fur et à mesure qu'elles paraîtront, ainsi que les haute nouveautés. Il attend par le navire Emperor, du Havre, la balance de ses marchandises.
10 nov

AU MAGASIN FASHIONABLE,
No. 103, RUE DE CHARTRES.
CORDEVIOLLE & LACROIX,
ONT l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général qu'ils ont reçu par les navires Kentucky et Taglioni, du Havre, leurs marchandises d'hiver. Leur sieur Cordeviolle, de retour d'Europe, a porté tous ses soins au choix des plus grandes nouveautés, provenant des premières maisons de Paris. Leurs confections, aux quelles il a donné toute son attention, sortent des maisons les plus en vogue et sont faites dans le genre le plus fashionable. Ils invitent les amateurs à venir visiter leurs marchandises qui présentent un assortiment de tout ce que l'on peut désirer de plus élégant et de plus distingué, et qui seront vendues à des prix très modérés.
Par des arrangements particuliers, ils se sont assuré la spécialité de leurs principaux articles.

Pour Habits et Redingotes.

Drap noir Sedan, electra supra,	Drap vert russe;	
Dito bronze anglais "	"	invisible;
Dito " laurier, "	"	de cour,
Dito " doré, "	"	antique;
Dito " riche, "	"	dragon;
Dito " alea, "	"	Lord Grey;
Dito " acajou, "	"	bleu vif;
Dito " tabac d'Espagne, "	"	anglais;
Dito " Fumée d'Italy, "	"	amiral;
Dito " faisan doré, "	"	Nemours;
		de roi;
		barbeau.

Pour Paletots.
Drap castor et pilote, noir; dito dito bronze; dito dito vert; drap castor et pilote, noir anglais et fumée de Londres.

Pour Pantalons.
Satin casimir noir superfin; dito dito fantaisie, nuances de mode; dito dito à raies, ombré, à carreaux.

Pour Gilets.
Velours noirs et de toutes nuances; dito façonné, des plus riches; satin noir uni, dito dito; dito dito façonné; Gourgouran noir; dito fantaisie; drap de soie noir dito dito de mode, grande fantaisie; dito dito laine or et argent, pour bal; cachemire français; cachemire de l'Inde dito d'Ecosse; écharpes satin noir, unies; dito dito façonnées; dito dito façonnées; dito dito, couleur de mode; cravates satin noir, unies; dito dito façonnées, dito dito fantaisie, grande nouveauté; dito dito grenadine; dito batiste blanche brodée, pour soirées, genre tout à fait nouveau; cols à ressort, grand perfectionnement; intérieure de col, nouveau genre et très commode; gants Jouvin, blancs, noirs, couleurs nouvelles; parapluies soie cuite, première qualité; foulards Corah, dito dito; habits drap noir et fantaisie; redingotes dito dito; paletots drap castor et pilote; dito dito façonné, double en satin gros, tweeds en drap imperméable, de toutes nuances et nouveau genre; pantalons satin casimir noir léger; pantalons satin casimir noir, fort; dito dito, couleur de mode; gilets de bal, lamé or et argent; dito en velours; dito cachemire, collet droit, à châle et à la d'Orsay; dito en soie de toutes les formes et dessins les plus variés; bretelles soie et gomme élastique, première qualité; chaussons de soie, nouveau genre, noirs, à raies et à différents dessins; chaussons coton anglais superfin; chapeaux soie de Pinaud garnis de velours, de grand genre; gants de soie et fil d'Ecosse; gilets de tricot en coton; dito dito en laine; dito dito en flanelle; caleçons tricot de coton; dito en flanelle de santé; gilets tricot de soie; caleçons dito dito.
Les personnes qui ont bien voulu leur donner des ordres sont prévenues que les dits ordres ont été exécutés, et sont priées de venir prendre livraison. Le tout est à leur disposition.
5 nov

LES soussignés informent leurs amis et le public en général que L. A. BARBARIN, arrivé dernièrement par le navire Taglioni venant du Havre, a porté les articles ci-après, choisis par lui à Paris, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés:
Devants de gilets soie, casimir, cachemire, et velours, noirs et de couleurs assorties, pour soirées,
Devants de gilets laine or et argent, pour soirées,
160 douzaines gants noirs et couleurs assorties (de Privat et de Jouvin.)
20 douzaines gants castor, couleurs assorties, (dito do.)
Bretelles élastiques en soie et en fil ; de do pour enfans; un assortiment complet de cravates; chapeaux soie, noirs de Pinaud; sabres d'infanterie.
Epaulettes or et argent, pour généraux, capitaines et lieutenans,
Epaulettes or et laine pour sergens et caporaux,
Passans d'épaulettes pour tous grades, d'après l'ordonnance de l'armée des E. Unis.
Colliers brodés pour l'armée et la marine,
Cols militaires en velours et en soie; do à l'anglaise; bourses montées en acier; suspensoirs élastiques; draps de billard,
Draps noirs et de couleurs assorties, superfins,
Casimirs unis et en couleur, dernier genre,
Et d'autres articles trop longs à énumérer.
L. A. & W. BARBARIN,
21 oct 60 rue de Chartres

AVIS AUX MAITRES D'HOTELS ET RESTAURATEURS :
30 douzaines couverts à filet argenté,
30 douzaines cuillères à café, do.
Ces articles sont très supérieurs à tout ce qui a été importé jusqu'à ce jour, et seront vendus à bon marché pour s'être une consignation, par
H DE GOER & RIPPLARD,
21 nov 21 rue des Magasins

FUSILS ! FUSILS !—100 beaux fusils supérieurs reçus en consignation, à vendre à des conditions avantageuses par H DE GOER & RIPPLARD,
1 oct 21, Magasins

A VENDRE par le soussigné—60 barriques vin de Marseille (Bergasse et Bandal).
12 sept S. V. BARBEZY,
21, Gravier

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 2 novembre 1846.
RESOLU que l'époque fixée pour recevoir des propositions cachetées pour le pavage en pierres carrées de la Levée et de la rue de Chartres, soit retardée jusqu'au 1er lundi de décembre prochain.
(Signé) EMILE WILTZ, pré. pro tem.
Approuvé le 4 novembre 1846.
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
7 nov A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 9 novembre 1846.
RESOLU que le maire est et demeure autorisé à annoncer que le premier lundi de décembre prochain, il adjugera au plus offrant et dernier enchérisseur la ferme de la halle du faubourg Tremé pour le terme d'une année, aux mêmes termes et conditions prescrites pour les marchés situés sur la Levée :
Et attendu qu'il est d'une très grande importance pour les intérêts et le bien-être des citoyens résidant dans cette partie de la municipalité, que ce marché soit bien tenu et bien approvisionné de toutes les choses nécessaires à la vie ;
Résolu qu'il sera du devoir du fermier ou des fermiers de ladite halle d'avoir journellement ledit marché amplement approvisionné des objets qu'il est permis de vendre par les ordonnances de ce Conseil, et aussi de groceries de toute espèce, et à défaut par le fermier ou les fermiers de se conformer à la présente résolution le Conseil se réserve le droit d'annuler ladite ferme et de la vendre pour le compte et risque dudit ou desdits fermiers ; et les billets à échoir donnés en paiement pour ladite ferme seront forfaits au profit de la municipalité.
Résolu que le voyer devra fournir à la prochaine séance du Conseil, un devis estimatif des dépenses à faire audit marché pour le mettre en bon état, c'est à dire pour le blanchir, le peindre, refaire les enduits et faire un auvent sur la façade.
[Signé] JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 11 novembre 1846.
[Signé] A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, secrétaire.

A VENDRE en débarquement du navire français Neel, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande
535 barriques vin rouge, St-Gilles
20 do do Langlade,
14 do do St-Clair,
30 do do St-Georges ;
90 do vin blanc de côte ;
200 barils do
22 do Madère ;
550 paniers huile de Plagniol et de Sue
150 caisses do diverses marques ;
30 paniers do de 24 1/2 bouteilles, de Plagniol ;
100 caisses eau verte, de J Piquet ;
150 do salaisons assorties ;
107 paniers bouteilles vides ;
90 caisses absinthe de Fauvajol Bruneton ;
10 do muscat-Frontignan vieux ;
1100,000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances ;
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes
40 do de 12 cruchons curaçao ;
40 do de 24 1/2 do do ;
30 do marasquino en flacons et 1/2 flacons
75 do liqueurs fines et superfines ;
25 do fruits à l'eau de vie
150 paniers anisette fine et superfine,
40 balles amandes à la dame ;
50 caisses eau de fleurs d'oranger.
Amandes en sorte, douces et amères en jarres
Graines pour oiseaux ;
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co.
6 nov 27, rue St Louis.

MAISON FRANÇAISE.
LE soussigné, de retour de son voyage annuel en France, a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que lundi 2 novembre il fera l'ouverture d'un magnifique choix d'articles d'hiver, choisis dans les maisons de Paris les mieux recommandées. Cette première importation se compose de manteaux, mantelets, visites surtout, pelisses, châles cachemire, dito imitation, crêpe de Chine véritable, écharpes de toutes descriptions, moire noire et blanche, satin, gros de Naples, gros d'Afrique, reps, velour, crêpe lisse et crêpe cachemire, et mousseline de laine unie et imprimée, les mêmes en petits dessins pour enfans ; un assortiment spécial pour deuil, cols et pellerines, mousselines brodées, dito à volants, mode tout nouveau, très grand choix de mouchoirs batiste fil de 1 à $70 pièce, bas de soie, dito de fil unis et brodés gants de peau, soie et cachemire, 1200 pièces rubans No. 12, satins et taffetas, unis et façonnés patrons nouveaux rubans de velours noirs et de couleurs; franges et passementeries, et en général tout ce qui compose la toilette des dames.
Le soussigné n'ayant d'autre ambition que la continuation de la bienveillance dont sa maison est honorée depuis 13 ans, a fait de son mieux pour la mériter.
Les conditions seront les mêmes que par le passé, et ses prix très doux.
E. D. FANIS,
29 oct 146, Royale.

HUILE D'OLIVE, Anchois &c.—En débarquement de la barque Montredon, de Marseilles, et à vendre par les soussignés
50 paniers huile de Plagniol, en bouteilles de 24 onces
25 demi do do.
50 paniers contenant 12 1/2 bouteilles,
10 caisses anchois,
20 do Assorties, avec anchois
20 do olives
20 do capres. J F BERCIER & Co
16 oct 54, Vieille Levée

ANCIENNE MAISON CHAUVIN & LEVOIS
No. 60, RUE DE CHARTRES.
LE soussigné reçoit par les navires Rosco du Havre, et Union, Caledonia Brander, St Louis Louisa, de New York, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre à des prix modérés.
14 caisses cotonnades françaises nouveautés,
2 do Indienne française do
2 do cachemire d'Ecosse, do
1 do Mousseline laine assortie.
1 do Barège vert,
1 do Soieries assorties, telles que, satin, poult de soie, gros d'Afrique, moir repo, Pékin, gros de Naples, Florence.
1 do Gants de peau de Jouvin & Co.
1 do do assortis,
1 do do soie, laine, castor &c.
1 do Soie à coudre et cordonnet,
1 do Cravatte satin, gros de Naples &c
1 do Pointes soie, cachemire et rubans.
1 do Foulards de diverses qualités
1 do Jupons crinoline unis et façonnés.
1 do Gilets tricot, assortis.
1 do Bretelles soie, gomme &c
10 do Casquettes drap, velours, fourrures
4 do Chapeaux noirs pour enfans,
2 do do Gris pour hommes,
21 do Taffetas ciré,
1 do Brosses à cheveux et autres,
1 do Peignes de toute qualité,
1 do do à nitude et ivoire,
2 do Epingles Nos. assortis,
5 do Cartes à jouer,
1 do Fil patente, Marshall et autres,
3 do Boutons soie métal, os &c
3 do Couverts fer battu,
2 do Baleines pour robes,
9 do Parapluies coton,
2 do caisses veaux ciré Nos. 1, 2 et 3.
1 do Doublures jaune et blanches,
1 do Maroquin et tiges de bottes. J. LEVOIS,
29 sept 60 Chartres

MARCHANDISES D'HIVER.
Aux Marchands de la Levée et de la Campagne.
LOBSON & SYLVESTRE viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet des articles suivants: cotons blancs, devants en toile à petits plis à $7. 25, $9, $12 50, $15, et au dessus la douzaine; chemises de couleur françaises, idem anglaises, chemises coton épais et à côtes, laine, mérinos et soie, caleçons en coton, mérinos et soie, chaussettes coton écru et bleu, épaisses et extra fines, chaussettes laine, mérinos, gants d'agneau Vergogne, etc ; gants castor, soie, laine mérinos, laine doubles, peau et chevreau ; cravates longues toutes montées à $7. $9 et $12 la douzaine; cravattes et écharpes royales, satin, taffetas 33 et 3e; foulards médium, américains, français et anglais, foulards avec le portrait du général Taylor, ceintures à argent imperméables, bretelles, américaines, ordinaires, fines et extra-fines; bretelles de tous les genres à très bon marché, pour les soldats, mouchoirs batiste de toutes grandeurs et qualités; bourses en soie Nos. assortis; bas de femmes, gris et noirs; cols satin, de couleur, longs et à bouts; parapluies coton par caisse 26, 30 et 32; parapluies soie qualité supérieure.

AUX TAILLEURS ET CONFECTIONNEURS.
Drap noir extra large et fin, à bon marché; drap bleu pour uniformes, à bon marché; castor français, de couleur, à bon marché; satin de laine, noir fin et extra fin; serge noire grande largeur, fine et extra fine; serge noire bon marché, pour confections; twist anglais et soie à coudre.

AU DETAIL.
Un assortiment complet de tweeds dans tous les prix, paletots français doubles soie, à bon marché, pour soldats, gilets satin, soie, cachemir; habits et redingotes drap noir; pantalons satin de laine, etc, etc, etc.
LOBSON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres

REÇU par les derniers arrivages et en débarquement des navires Kentucky et Diana, du Havre, à vendre au No. 105, rue Royale
Soieries noires pour robes, diverses largeurs; Serge et Levantine noires pour tailleurs; Cravates et Echarpes pour hommes, satin et taffetas unie et nouveauté, Satin noir, piqué blanc et chamois pour tailleurs; Ombrelles nouveautés; Mouchoirs batiste fil, unis, à rivières et à ourlets; Bas de soie noire; Cols cravates assortis; Cols mousseline brodée, garnis et montés, dernier genre; Voilettes blanches et noires; Mousseline laine noire; Gants de soie, Thibet, Indoux et Coton pour hommes, femmes et enfants; Mitaines mérinos et autres, Souliers et Brodequins laine pour enfants; Rubans taffetas et satin assortis de numéros; Bas de coton blanc, gris et cachou, pour hommes, femmes et enfants; Chaussettes coton blanc et écru, pour hommes et enfants; Jupons de coton; Caleçons dito et gilets de flanelle; Corsets assortis; Chales et Echarpes cachemire; Draps à paletots et Casimirs pour pantalons; Cachemires pour gilet; Boutons en soie et lasting; Rubans de fil assortis de numéros; Peignes écaille, buffle et imitation écaille; Boutons de nacre assortis de grandeurs et qualités; Anneaux à rideaux; Brosses à dents; Crême de Perse, Pommades fines et surperfines, en pots porcelaines riches; idem superfins, fins et ordinaires, Sachets, Essence, Huile superfine; Boites pour étrennes, nouveaux modèles; Lampes Carcel, Sparterie, Calotte à Laiton, pour modistes; Un grand assortiment de Bretelles ordinaires, riches et extra riches.
Tous ces articles seront vendus bon marché.
F. & J. LACOSTE.
Toujours en mains, le Manuel annuaire de la santé et les médicaments pour la méthode hygiénique et curative de F. V. Raspail.
2 nov

MORUE—50 caisses morue blanche, sèche et petite, par le navire United States, à vendre par
J P BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

AMIDON—15 barils amidon de Manioc de la Havane, à vendre par J P BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

ANISETTE extra superfine, et liqueurs de dames, importées expressément pour familles, à vendre par
J P BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

WHISKEY Monongahela—En demi-barils, article très supérieur, vieux de 8 ans, à vendre par
J P BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

WHISKEY à haute preuve, doublement distillé—30 barils de Marcus Smith, vieux de 5 ans, à vendre par J P BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

MAQUEREAUX—En débarquement du navire United States et en magasin :
No. 3 grand, en barils,
No. 2 en demi-barils et quarts de barils,
No. 1 en barils, demi et quarts de barils et barillets, à vendre par J F BERCIER & Co,
6 nov 54, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—450 milliers de marques et qualités assorties, importés de la Havane et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIN MUSCAT—des caisses muscat de Frontignan, 12 quarts de barriques dito dito, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, rue Royale et 23 St Louis

VIEUX Cognac ayant droit au drawback—4 demi-pipes vieux Cognac, 4 1/2 do do, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, Royale et 23, St. Louis

TABAC en feuilles—8 balles tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, à vendre à bon marché pour clore une facture par HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, Royale et 23 St Louis

VANILLE—50 livres vanille, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
22 oct 11, Royale et 23 St. Louis

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
81, rue du Canal,
NOUVELLE ORLEANS 17 nov

CESAIRE OLIVIER,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
No. 21, rue de la Vieille Levée.
18 nov—15

F. T. BOIMSON, CHIRURGIEN DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'aux heures du soir. 17 mars

INSTITUTRICE.
UNE dame désire se placer comme institutrice, dans une famille respectable de la ville ou des environs. Elle se chargerait de l'éducation de jeunes garçons et porterait la plus grande attention à leur instruction morale et intellectuelle. Cette dame possède quelques notions de la langue française. Ses conditions seront modérées, parce que son principal objet est de se caser dans une maison tranquille et respectable.
S'adresser par lettre à la boite 24, C. à la Poste ou à
18 nov—6 R. C. CAMMACK, 83 Gravier

AVIS AUX MAITRES DE BILLARDS.
ON trouvera toujours au magasin du soussigné, l'assortiment le plus complet d'ARTICLES DE BILLARD, dans le plus nouveau goût et notamment un dépôt de la meilleure fabrique de l'art de BANDES ELASTIQUES perfectionnées en caoutchouc dans les dimensions les plus convenables pour ce jeu. Aussi, nouvelles bandes caoutchouc dites métalliques, le tout au prix le plus modéré de la place.
9 nov—10 P. LEVERRIER,
76, Chartres

REÇU par les navires Suffolk et Emperor, venant du Havre,
180 caisses absynthe suisse et Kirchwasser de différentes marques, Versan, Lecoultre, Ed. Pernod, Alphonse Jeanrenaud, et Berthoud fils.
Une caisse broderies suisses; une caisse articles pour confiseurs et jouets d'enfans pour le nouvel an.
A vendre par J. N. CURRIEN,
18 nov—3 rue Condé.

CIGARES de la Havane—59,000 des marques, Sol, Sevillana et Crespo, en débarquement du brick Empresario, à vendre par B. VALLS,
18 nov 26, Commune

SUCRE de la Havane—20 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par B. VALLS,
18 nov 26, Commune

EN débarquement du navire Emperor, du Havre, 30 caisses liqueurs en Chinois, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
18 nov 15 et 16, St. Louis

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille—50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
18 nov 17 et 19, St. Louis

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 16 novembre 1846.
EN vertu des ordonnances existantes, j'adjugerai à l'enchère, lundi, sept décembre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle aux boucheries et celle de la Halle aux légumes de la Première Municipalité, ainsi que la ferme de la Halle du faubourg Tremé, dans la dite Municipalité, chacune pour le terme d'une année, à partir du premier janvier prochain (1847), conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
17 nov A. D. CROSSMAN, Maire.

QUARTIERS GENERAUX.
9me. Brigade. {L. M. *37eme. Regiment.*
ORDRE NO. 26.
NOUVELLE-ORLEANS, 14 NOVEMBRE 1846.
EN obéissance aux ordres du général commandant la 9me brigade, les élections suivantes auront lieu, savoir :
1ere. Compagnie, un premier lieutenant, au café de John D. Corde, encoignure Galatin et Hopital, le jeudi 19 novembre 1846, de 10 heures du matin à midi.
3me. Compagnie, un second lieutenant, au café de F. Richert, encoignure Vieille Levée et Hopital, le jeudi 19 novembre 1846, de midi à 2 heures.
4me Compagnie, un premier lieutenant, au café de José Barnés, encoignure Royale et Hopital, le vendredi 20 novembre 1846, de 10 heures du matin à midi.
5me. Compagnie, un second lieutenant, au café de La. Becuers, encoignure Condé et Quartier, le vendredi 20 novembre 1846, de midi à 2 heures.
9me Compagnie, un premier lieutenant, à la grocerie Beachamp, encoignure Hopital et Dauphine le samedi 21 novembre 1846, de 10 heures du matin à midi.
10me Compagnie, un capitaine, au café de F. Mack, encoignure Remparts et St. Philippe, le samedi 21 novembre 1846, de midi à 2 heures après midi.
Toutes ces élections seront présidées par l'adjudant major P. F. Vannier.
Par ordre du colonel J. Castelano, commandant le 37me regiment L. M.
L'adjudant major
16 nov—3 lun, m, j. P. F. VANNIER.

HABITATION SUCRIERE ET ESCLAVES A VENDRE.
L'HABITATION Sucrière et les Esclaves appartenant à feu Joseph Dusuau de la paroisse Jefferson, sont offerts en vente.
L'habitation est située dans la paroisse Jefferson, à environ 18 milles de la ville, sur la rive droite du fleuve, et mesure trente-quatre arpents aux toises et deux pieds de face sur quarante arpents de profondeur, avec le droit à la double concession sur le derrière. L'arpent de face sur la ligne supérieure contre sur le derrière plus de quatre vingts arpents jusqu'à un lac qui offre de grands avantages pour le dessèchement. Les lignes de profondeur ne sont point parallèles mais se rétrécissent sur le derrière tel qu'il appert sur le plan qui peut être examiné au bureau des soussignés.
Sur cette Habitation se trouvent 113 Esclaves dont 85 ou 90 peuvent travailler.
L'habitation est pourvue de charrettes, voitures, instrumens aratoires et de tout ce qui est nécessaire pour la récolte prochaine, ainsi que d'une quantité de plantes de cannes suffisante pour 250 acres. L'habitation a produit jusqu'à 900 boucauts de sucre dans une saison.
Livraison en sera faite vers le 1er janvier.
Pour le détail des noms, âge et qualité des Esclaves, &c, s'adresser au bureau des soussignés.
Les propositions d'achat pourront être adressées à M. Charles Fortier, ou M. Charles Dusuau de la paroisse Jefferson, ou au soussigné à la Nouvelle Orléans.
Si la propriété n'est point vendue à l'amiable, elle sera offerte en vente publique le ou vers le 26 décembre prochain 1846. BENJAMIN & MICOU,
14 nov—3ps 1m 11, Passage de la Bourse

J. BERTRAND (EX-DÉPUTÉ SHÉRIF,)
SE charge de toutes espèces de recouvrements, et de règlemens d'affaires. Il fournira aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance les meilleures garanties.
S'adresser à son domicile, rue St Claude, No. 211, entre Ste. Anne et Dumaine, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au bureau du Jeffersonian, édifice de la Bourse St Louis.
9 nov—1m

BARBIER ET COIFFEUR DEMANDÉ.
ON a besoin d'un ouvrier barbier et coiffeur et d'un jeune homme comme apprentif. S'adresser encoignure Bienville et Chartres.
9 nov

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie
CAPITAL.... $300,000. Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier
La Compagnie de Nashville fait à ses cliens un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont ils sont débités en compte courant
James Walker, secrétaire. James A. Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp
15 oct—1an

Référence. MM. Dick & Hill, 55, rue du Canal.

CHAUX du rocher de Meadow—cargaison du brick Vandalia, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
17 nov No. 11 magasins Rouges, 3me municipalité

CIGARES de la Havane—60,000 Regalias, Panetelas, etc, des marques Comill, Sevillana et Siempre Viva, en débarquement du brick Hayne, et à vendre par
17 nov B VALLS, 26, Commune

CAFE DE LA HAVANE.—112 sacs fin vert, en débarquement du brick Hayne, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
17 nov 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille, à vendre par le soussigné
30 barriques vin rouge, marque Bergasse.
300 caisses absynthe de la marque Sauvajol, Bruneton et Co. par AUG. MOLIER,
17 nov 90, St Louis

EN débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné
100 barriques vin rouge, marque Bergasse.
17 nov G M LUCAS, 30, Bienville.

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Hayne, venant de la Havane, 120,109 cigares regalias, à vendre par J. M. CABALLERO,
17 nov 32, Vieille Levée.

INDIGO—6 surons de Guatemala, à vendre par
J M CABALLERO,
17 nov 32, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—Sucre blanc, en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
17 nov 32, Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Trois millions de qualités assorties, des meilleures marques, à vendre en magasin par
17 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

THE fous—185 boites Impérial, de 6 et 12 livres, en débarquement de la barque Genesee, et à vendre par
ROBERTS & HALL,
17 nov 75 Magasins

INDIGO—50 colis Caracas, Manille &c, en surons, en caisse, et barillets, à vendre par
17 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins

EPICES moulues—175 paquets dernièrement reçus, tels que moutarde, poivre de Cayenne, chocolat, gingembre, clous de girofle, casse, piment &c, à vendre par
17 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

VIN—300 colis Malaga, Sicile, Porto, Xeres, Madère, Champagne, Muscat, Bourgogne, Ténériffe, Marseilles &c, en quarts de pipes, bouteilles, caisses et paniers, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 nov 75, Magasins

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille:
376 barriques vin rouge, à vendre par
P. LONGIS,
17 nov 116, rue Royale

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique,
Platre de Paris, Pot à platre,
Poussière de marbre.
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co.
12 nov 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

CHARBON supérieur de Pittsburg—Le soussigné vient de recevoir de Pittsburg, un chargement de Charbon de qualité supérieure, qu'il vendra par petite quantités à la convenance des acheteurs. JOHN BELLOW, Jr.
12 nov 9, rue du Canal

CIGARES—60,000 Regalias, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par
13 nov J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE blanc de la Havane—A vendre par
J. M. CABALLERO,
12 nov 32, Vieille Levée

INDIGO—6 surons de Guatemala, à vendre par
J. M. CABALLERO,
12 nov 32, Vieille Levée

BARILS pour mélasse—500 jeux, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
49, Commune

CHANDELLES de C. Valentine & Co, de 6 et 8 à la livre, 100 caisses, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
49, Commune

CIGARES du Nord (short sixes)—60,000 milliers, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
44, Commune

BALAIS de millet—75 douzaines à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
44, Commune

RAISINS—300 caisses, 200 demi, do. 200 quarts dito, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
48, Commune

SUCRE—[illegible] caisses en débarquement du brick Theodore, venant de la Havane, à vendre par
THOMPSON & LAMPRE,
26, Vieille Levée

TABAC—100 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Thomas Street, venant de la Havane, à vendre par
THOMPSON & LAMPRE,
26, Vieille Levée.

C[illegible]
26, Vieille Levée.

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
A L'ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI
MME VINCENT,
A l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient de recevoir par le navire Vesta du Havre, un assortiment complet de Nouveautés.
L'ouverture aura lieu lundi prochain, 16 [illegible]
14 nov

MME MACÉ ouvrant lundi prochain, [illegible] rant, un nouveau magasin de modes [illegible], rue Royale, a l'honneur d'appeler l'attention des dames sur son assortiment comprenant tous les articles de goût pour la toilette.
N'ayant rien négligé pour l'élégance du magasin et le choix des marchandises, elle espère obtenir [illegible] passé la confiance et le bienveillant patronage [illegible] Mlle Olympe, bien connue pour la confection des modes est chargée de la direction de l'atelier.
6 nov MME MACÉ, 34 Chartres [illegible]

MME. FREMINEAU,
RUE ROYALE, No. [illegible]
A l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne, qu'elle ouvrira le 5 du courant, ses modes et nouveautés.
Elle offrira en vente un joli assortiment de cachemires pour robes, chapeaux, articles de bal, quincaillerie fine &c., en général tout ce qui concerne la mode et nouveautés.
Ses prix seront comme toujours très modérés [illegible] la vente que pour la confection des articles.

MINIATURES AU DAGUERREOTYPE
(GARANTIES FIDELES)
M. PEYROUX tire des portraits au daguérréotype et les place dans des cadres, pour la somme de [illegible] PIASTRES seulement [illegible] micile rue du Canal No. [illegible]
16 nov—15

PEINTURE DE PORTRAITS.
A. D. RINCK prévient ses amis et le public [illegible] atelier est ouvert comme par le passé, rue B[illegible] No. 90, entre Douane et Canal, ou pourront [illegible] également les personnes et les institutions qui désireraient prendre des leçons de peinture ou de dessin
20 oct—1m

AVIS.
DANS quelques leçons seulement [illegible] mes et messieurs peuvent acquérir [illegible] criture expéditive et élégante [illegible] de MM. Dessar, No 15, rue du [illegible] l'eau d'être un travail pénible, les leçons sont [illegible] qu'écrire devient bientôt une récréation. Les Dames, Messieurs et particulièrement les parens sont invités à venir examiner les progrès rapides qu'obtiennent les personnes qui prennent des leçons.

MARCHANDISES DE MENAGE.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres, Encoignure Douane,
VIENT de recevoir un assortiment complet de marchandises à l'usage des familles, et consistant en Couvertures de toutes dimensions et qualités [illegible] caisses superfines et extra grandes courtepointes [illegible] de Marseille, toile à drap double et simple [illegible] à drap, écru et blanc, toile damassée par [illegible] table damassée et de diverses dimensions [illegible] douzaine, nappes damassées diverses [illegible] tricotées, en fil et en couleur, etoffes pour [illegible] veau genre, idem brodés et à [illegible] rideaux, par yarde.
Ces articles ne forment qu'une petite partie des marchandises qu'il a reçues. Ayant été achetés au comptant aux encans, on peut les vendre à des prix par yarde ou par pièce.

EN débarquement du navire Isaac Allerton [illegible] Marseilles
250 barriques vin de Bergasse, 40 demi dito [illegible] caisses vin de Muscat Frontignan, 65 do do [illegible] niers huile de Plagniol en bouteilles de 24 onces [illegible] en demi bouteilles; 30 caisses variantes assorties [illegible] pres; 26 do cornichons; 25 do olives; 40 de anchois [illegible] 20 do anchois salés; 10 balles amandes à la [illegible] caisses absythe Sauvajol et Bruneton; 36 do [illegible] 40 caisses eau verte de Piquet, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE [illegible]
17 nov 11 et [illegible]

SEPTIEME LIVRAISON DE
MARTIN L'ENFANT TROUVÉ
PAR EUGENE SUE.
En vente à la librairie de VON HEFFE [illegible]
16 nov 149, rue [illegible]

HOTEL D'ORLEANS.
Rue de Chartres, 151, entre St Louis et [illegible]
AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir messieurs les habitans et le public en général, qu'il tient toujours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement mis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.
On pourra se procurer des appartemens, pension [illegible] prise depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et au mois [illegible] $25 jusqu'à $35. Elle prend des pensionnaires pour le déjeuner et le diner, ou le diner seulement [illegible] en ville.
5 nov [illegible]

MADAME CHILDS, encouragée par ses premiers succès dans l'enseignement, se propose d'enseigner l'ANGLAIS et s'adresse plus particulièrement aux personnes de l'ancienne population et aux étrangers qui ne possèdent pas une langue devenue indispensable dans les affaires et dans la société. Nos hommes [illegible] en général les personnes adonnées à l'instruction [illegible] conteront à reconnaître le talent avec lequel Mme Childs professe soit dans les écoles publiques, soit dans [illegible] familles particulières de cette ville, et procure [illegible] les recommandations désirables.
Mme CHILDS donnera indifféremment ses leçons [illegible] elle, ou au domicile de ses élèves.
S'adresser rue Royale, No. 106, entre Conti et [illegible]
RECOMMANDATIONS
Wm. Freret, Pierre Sou[illegible]
D. Mercier, Armand P[illegible]
La. Kyma, F. Buisson
10 nov—2m

AUX PLANTEURS.
HABILLEMENS DE NEGRES.
LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment d'habillemens de NEGRES, qu'il offre à des prix considérablement réduits. Il croit devoir appeler particulièrement l'attention des planteurs sur son assortiment de grands et chauds gilets &c. Pantalons de [illegible] vendra, savoir : Les gilets à $10 la douzaine [illegible] talons à $[illegible] la douzaine. JOHN BELLOW, Jr.
11 nov 9, rue du Canal

PANTALONS—Manufactures à Paris [illegible] Pantalons de casimir français, extra [illegible] en et à vendre par JOHN BELLOW, Jr.
11 nov 9, rue du Canal

CHEMISES pour la Marine des E. U.—50 [illegible] mises de flanelle bleue croisée avec collets et [illegible] nufacturés expressément pour le service de [illegible] des E. U. en magasin et à vendre par
11 nov JOHN BELLOW, Jr., 9 Canal

KERSEYS—5 Caisses épais Kerseys mélangés [illegible] ment reçues et à vendre par JOHN BELLOW, Jr.
11 nov

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 Regalias en débarquement de la goelette H. Perkins, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
13 nov 32, Vieille Levée

CHARBON CANNEL.
LES soussignés ont en débarquement (entre [illegible] chez), du navire Harvard, venant de Liverpool, [illegible] lot de charbon Cannel, de qualité supérieure [illegible] à vendre de la levée à un prix modéré, [illegible] bles aux acheteurs. B & A SOULIE,
31 oct

CHARBON—Les soussignés offrent à vendre [illegible] leur charbon anglais, de Cannel, en lots à la convenance des acheteurs et à un prix modéré.
20 oct B & A SOULIE, 139 rue R[illegible]

CHARBON—Les soussignés ont constamment en dépôt du charbon de toute description et de qualité supérieure, qu'ils délivreront libres de tout charrois dans quelle partie lieu de la ville, à un prix modéré.
20 oct A & B SOULIE, 139 rue R[illegible]

CAFE de la Havane en débarquement du brick Street et Henry Jenkins, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC
16 nov 34, Vieille Levée

AVIS AUX CONFISEURS.—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre 100,000 cosaques ordinaires qu'il offre à vendre au [illegible] bas prix. VON HEFFE[illegible]
16 nov 149, Chartres

BOTTES Françaises—1 caisse, 51 paires de bottes [illegible] caisses, à vendre pour clore une consignation par
LOBSON & SILVESTRE
9 nov 36 rue de Chartres

ARGENTERIE Galvanisée—Un assortiment [illegible] complet de couverts, cuillères à soupe et cuillères [illegible] galvanisées au procédé de Ruolz & Elkington, à vendre par LOBSON & SILVESTRE
9 nov 36 rue de Chartres

VIN—120 caisses vin rouge, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD
7 nov 90, rue de la Douane

A VENDRE—1000 barils chaux de pierres, de Thomaston;
500 barils ciment hydraulique, 200 barils plâtre de Paris, 21 dito poussière de marbre ;
Craie à platrer en barriques, sacs et barils,
250 sacs sel. A vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
4 nov—6m. No. 11, Magasins rouges de la 3e Municipalité

SUCRE Havane—50 caisses, blanc, jaune et [illegible] à vendre par L. CANTIN
17 nov 42, Gravier

MARCHANDISES Liquides pour clore—[illegible] vin de Bourgogne des premières marques, 10 paniers champagne, pour clore une consignation.
Absinthe suisse de Marseille,
Eau de fleur d'oranger et de rose, en estagnons
Salaisons assorties, capres et cornichons, [illegible] Marseille; bouchons ordinaires en balles de [illegible] huile d'olive, 24 onces, de Plagniol, chinois à l'eau de vie, liqueurs ordinaires assorties en bouteilles, demi et [illegible] de bouteilles, curaçao, kirsh, et noyau superfins, Vermouth de Turin, eau de Cologne, différents [illegible] à vendre par LOBSON & SILVESTRE,
9 nov 36 rue de Chartres

EN magasin d'importations directes—150 barriques vins Claret, St. Julien et Margaux, Lafitte; 30 demi do vin blanc Barsac, Porto; 40 do Madère; 75 do whiskey; 9 demi pipes de Cognac; 100 caisses Claret, Lafitte, O'Brien et [illegible] du Curaçao et Marasquino; 65 do liqueurs assorties, fruits; 300 caisses et paniers d'huile, 50 caisses the Beizac; 100 paniers anisette, à vendre par
17 nov P. LONGIS, 116, rue Royale

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE,
GARANTIES RECOLTE DE 1846.
Le soussigné a le plaisir d'informer ses pratiques qu'il vient de recevoir par le Rubicon du Havre un grand assortiment de graines fraîches de première qualité, des meilleurs grainetiers de Paris, savoir : choux assortis; 700 livres raves assorties, choux fleurs, laitue, chicorée, cerfeuil, brocoli, &c. Les prix [illegible] dérés. WM DINN
18 sept 11 Commune

Bureau des Naissances et Décès.
PASSAGE DE LA BOURSE, près LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitans de la susdite paroisse et ville à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1819

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours ; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq ; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre affectée à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trois jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parens de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en leur absence, par ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'existe pas par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle décédé le défunt, lorsqu'il meurt; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux dispositions de l'acte précité.

10 avril F. M. CROZAT

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 60, Nlle. Orléans.
8 fév—1an L. A. GUERIMAIN, Agent